

Exercice 2009 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

- **99 chemin du Fort de Planoise** : Convention de location (antenne radio) au profit de RADIO CHRETIENNE DE FRANCE - RCF moyennant un loyer annuel de 653 € (convention du 19 décembre 2008).

- **79 chemin des Prés de Vaux** : Occupation du domaine privé communal (préfabriqué + terrain) au profit de BESANCON CLUB CANIN moyennant un loyer annuel de 480 € (convention du 18 février 2009).

- **24 rue des Sapins** : Mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit des FRANCAS (convention du 14 avril 2009).

- **6 avenue du Parc** : Mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit des FRANCAS (convention du 14 avril 2009).

- **6 avenue de Chardonnet** : Convention de location au profit d'HIBISCUS moyennant un loyer annuel de 480 € (convention du 3 novembre 2008).

- **16 rue Champrond** : Convention de location au profit de la SARL TROISIEME POLE moyennant un loyer mensuel de 381,16 €, charges incluses (convention du 15 décembre 2008).

- **14 rue Violet - Espace Associatif Simone de Beauvoir** : Mise à disposition de locaux au profit des associations :

. ASTRAGALE pour un loyer mensuel de 30 € (convention du 18 mars 2009)

. ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS pour un loyer mensuel de 30 € (convention du 18 mars 2009)

. SOLIDARITE PEROU moyennant un loyer mensuel de 30 € (convention du 26 mars 2009).

- **38 rue de Velotte** : Mise à disposition de locaux au profit de l'Association KA moyennant un loyer mensuel de 30 € (convention du 23 mars 2009).

- **51 chemin des Grands Bas** : Convention de location -logement de fonction- à titre gratuit au profit de M. William NICOLAS (convention du 27 mars 2009).

- Convention de location du droit de chasse entre l'Association Communale de Chasse Agréée de Besançon et la Ville de Besançon. Cette convention a pour objet de donner en location à l'Association Communale Agréée de Besançon le droit exclusif de chasse sur le territoire suivant : Forêt d'Aglans - parcelles forestières n° 1 à 10, 12 à 15, 17, 26 et 34 à 41 pour une surface de 98 ha 22 a. Cette convention prendra fin le 30 juin 2012. Le loyer annuel est fixé à 300 €.

II - Contrats signés avec divers organismes

- **16 rue Champrond** : Location d'un appartement à GRAND BESANCON HABITAT au profit de la SARL TROISIEME POLE moyennant un loyer mensuel de 381,16 €, charges incluses (convention du 1^{er} décembre 2008).

- **1 rue du Grand Charmont** : Location de locaux à la SAIEMB au profit de la SARL TROISIEME POLE moyennant un loyer annuel TTC de 11 840,40 € et des charges annuelles de 2 900,40 € (convention du 1^{er} décembre 2008).

III - Contentieux

- Défense des intérêts de la Ville dans l'action intentée le 21 avril 2009 devant le Tribunal Administratif de Besançon par M. Alain CHAMPLON.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.